

Initiatives parlementaires

Prenons le cas d'un député qui touche 61 000 \$ en prestations de retraite. Cet argent serait versé au fonds qui servirait directement, chaque année, à réduire le déficit. Ce serait un très bel exemple à donner à nos concitoyens. Ceux qui touchent ces pensions pour lesquelles ils ont versé des cotisations sur leur salaire de député pourraient utiliser ce fonds pour réduire le déficit. Ils pourraient dire aux Canadiens que les députés aussi font de lourds sacrifices pour réduire le déficit.

Il y a également là une possibilité de faire épargner de l'argent aux contribuables. Par le passé, des gouvernements, dont l'actuel gouvernement libéral, ont beaucoup réduit les paiements de transfert au titre de la santé, de l'enseignement et de l'aide sociale. Ce ne sont pas vraiment des économies. Le gouvernement dit qu'il épargne 7 milliards dans les coûts de la santé, de l'éducation et des services sociaux, mais tout ce qu'il fait, en réalité, c'est transférer les dépenses aux autres niveaux de gouvernement, aux provinces et aux municipalités. Le contribuable doit quand même déboursier ces 7 milliards de dollars.

Le gouvernement fait aussi des coupes dans l'assurance-chômage. En Saskatchewan, les effets ont été si radicaux que, ces deux dernières années, plus de 15 000 personnes ont perdu leurs prestations à cause des mesures des libéraux. Ces personnes touchent maintenant l'aide sociale, à la charge de la Saskatchewan, ce qui coûte chaque année 63 millions de dollars de plus.

Outre les compressions dans l'assurance-chômage, le gouvernement libéral a confié aux provinces la responsabilité de l'aide aux Indiens inscrits qui vivent en dehors des réserves. En Saskatchewan, cette mesure a mis 10 000 personnes de plus à la charge de l'aide sociale, ce qui coûte 37 millions de dollars, d'après les estimations. Nous avons vu les dépenses provinciales augmenter de 63 millions et de 37 millions de dollars, soit 100 millions de dollars, à cause de ces deux mesures prises dans le seul cadre du régime d'assurance-chômage.

• (1740)

Les libéraux ont été élus sur la promesse de créer des emplois; or ils ont réduit plus de monde au chômage et à l'assistance sociale que jamais auparavant en Saskatchewan, alourdissant ainsi le fardeau des contribuables provinciaux.

Le projet de loi C-314 que je propose cet après-midi contribuerait à alléger un tout petit peu le fardeau. Il montre bien que les libéraux ne peuvent imaginer aucun nouveau moyen d'économiser. Tout ce qu'ils savent faire, c'est se décharger sur un autre palier de gouvernement de ce qu'il en coûte de diriger le pays.

Je voudrais maintenant aborder brièvement la question du cumul de pension et de traitement par rapport à la position du Parti réformiste. Si les réformistes se préoccupent vraiment de la question, ils devraient appuyer la mesure à l'étude. Elle permet de créer des règles du jeu équitables. Les députés devraient en effet accepter de faire amputer leur chèque de paye du montant qu'ils touchent en pension de retraite durant leur mandat de député.

Les députés réformistes ont affirmé qu'ils n'accepteraient pas de toucher une pension de retraite parlementaire avant l'âge de 60 ans. Certains députés réformistes sont pourtant heureux de toucher des prestations d'un régime public de retraite versées par le gouvernement provincial pour lequel ils ont travaillé dans d'autres postes du secteur public, que ce soit dans l'enseignement ou dans d'autres domaines du secteur public municipal ou provincial.

Voilà bien de l'hypocrisie de la part des réformistes. Le Parti réformiste fait injure à l'intelligence des contribuables canadiens. S'il est répréhensible de la part d'un ancien député fédéral de toucher une pension tout en occupant un emploi dans le secteur public, pourquoi cela ne le serait-il pas tout autant pour un ancien député provincial, maintenant député réformiste, qui touche une pension de 61 000 \$ par année?

Les députés réformistes doivent montrer l'exemple en déduisant de leur salaire leurs revenus de pension et en remettant la différence à la Chambre des communes ou en s'en servant pour réduire le déficit de notre pays.

J'ai d'excellents arguments et beaucoup d'appuis en faveur du projet de loi. Barbara Yaffe, de la Colombie-Britannique, écrit ceci dans l'*Ottawa Citizen* du 20 avril, et je cite:

Maintenant qu'on a réglé le problème du cumul diabolique de pension et de traitement, le gouvernement Chrétien voudra peut-être s'attaquer à celui du cumul inversé.

La réforme du régime de retraite des députés annoncée en février par le président du Conseil du Trésor, Art Eggleton, interdit le cumul de pension et de traitement, mais ne dit rien du cumul inversé.

L'article était très élogieux à mon endroit et pour ce projet de loi. M^{me} Yaffe cite un certain nombre de députés réformistes et libéraux: le député de Bonavista—Trinity—Conception, qui est un contre-amiral de la Marine à la retraite; le député de Lethbridge; le député de Nanaïmo—Cowichan; le député de Saanich—Les Îles—du—Golfe, qui est un ancien officier des Forces armées, et ainsi de suite. J'aimerais citer l'article intégralement, mais je ne crois pas que ce soit le bon moment. L'essentiel, toutefois, c'est que le projet de loi bénéficie de l'appui de beaucoup de monde.

Je ne présente pas ce projet de loi par malice, mais bien parce que c'est important pour les Canadiens et le Parlement. Je suis sincère. En tant qu'ancien député provincial de la Saskatchewan, j'ai dit officiellement avant et après mon élection que, si je servais mon pays à la Chambre des communes, je ne toucherais jamais la pension qui me revient pour les années où j'ai siégé à l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Et je ne changerai pas d'avis là-dessus, que le projet de loi soit adopté ou non.

Je répète que, en tant qu'ancien député, je ne toucherai pas une pension publique, ma pension de député provincial ou ma pension de planificateur d'entreprise à la *Saskatchewan Telecommunications*, car c'est pour moi un honneur de servir mes électeurs, ma province et mon pays. Quel que soit mon poste, je ne toucherai que le salaire qui m'est dû, renonçant à tout revenu de pension me revenant.